COLLEGE DE YATE 9830477B

Procès-verbal

Conseil d'Administration n°1 du Jeudi 21 avril 2016

Collège de Yaté **BP 10** 98834 YATE Tél.: 35 43 55

N° de séance : 1

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU C.A. DU : Jeudi 21 avril 2016

Date: 21/04/2016 Heure début : 16h Heure de fin: 18h52

<u>Présidence</u>: Monsieur Christophe CONSIGNY

Secrétariat : Madame Dora NEWEDOU

Membres excusés : Madame CHELEHY Monique

Membres absents: Mme HMEUN M-F, M. TEREBO E., M. STREETER Eric, Melle AGOURERE

S., Melle KOUATHE K.

Nombre de membres présents : 15 <u>Quorum</u> : 12

N°	Nature des questions traitées	Nbre de feuillets	Réservé à l'Administration
1	QUESTIONS ADMINISTRATIVES :		
	- Approbation du PV du 24 novembre 2015,		
	- Approbation de l'ordre du jour.		
	- Mise en place du CA et des différentes commissions		
2	QUESTIONS PEDAGOGIQUES :		
	- Validation protocole EPS DNB 2016		
	- Programme indicatif des projets, des voyages et des sorties		
3	QUESTIONS FINANCIERES:		
	- Compte financier 2015		
	- DBM		
4	QUESTIONS DIVERSES :		
	-Liste de questions déposée par le GPE		

TOTAL DES	S FEUILLETS		

<u>Le Président</u>
M. Christophe CONSIGNY

<u>La Secrétaire</u> Mme NEWEDOU Dora



PROCES VERBAL de la séance n° 1 du Conseil d'Administration du 21 avril 2016

I - Questions administratives	
1- Questions administratives	Cadre
	réservé à
	l'autorité de
	contrôle
Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant	controle
atteint ouvre le CA à 16h.	
Le CA débute avec 15 membres.	
Le CA debute avec 13 membres.	
M. Consigny détaille le nouveau statut des EPENC et les conséquences dans la composition du CA. Il précise que les membres pourront trouver joint à leur convocation les articles importants de ce statut.	
1- Approbation du PV du 24 novembre 2015	
M. Consigny, Principal, demande aux membres du CA s'il y a des questions sur le procès-verbal du CA en date du 24/11/15 et le soumet au vote.	
Adoptez-vous le procès-verbal du conseil d'administration en date du 24/11/15 ?	
Votants : 15	
Pour : 12	
Contre :	
Abstention : 3	
2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 21 avril 2016 Après lecture de l'ordre du jour, le Principal demande aux membres l'approbation de celui-ci : Adoptez-vous l'ordre du jour?	
Votants : 15	
Pour : 15	
Contre :	
Abstention :	
3- Mise en place des différentes commissions	

Commission permanente

Références règlementaires :

Titre III Chapitre II article 23

Le chef d'établissement L'adjoint-gestionnaire Le représentant de la commune Le représentant du conseil coutumier

2 enseignants et 2 ATOSS: Mme Rolando, Mme Bartan, Mme Vama, M. Tara 2 parents et 2 élèves: M. Néponron, M. Dremon, Mlle Newedou, Mlle Agouréré

Questions administratives

Collège de Yaté

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Références réglementaires :

Titre III Chapitre V Article 33

Chef d'établissement Le gestionnaire de l'établissement Le représentant de la collectivité de rattachement

Deux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Tolassy, Mme Honko

Un représentant des personnels non enseignants

Deux représentants des parents d'élèves : Mme Tara, Mme Akapo Deux représentants des élèves : Mlle Newedou

Le représentants des eleves : Mile Newedou Le représentant de l'aire coutumière L'assistante sociale L'infirmière

Questions administratives

Collège de Yaté

Commission éducative

Références réglementaires :

Titre IV Chapitre II Section I article 49

Chef d'établissement Le tuteur de la classe Professeur principal concerné Professeur du niveau Un parent : M. Néponron Assistante sociale Infirmière Gestionnaire

Questions administratives Collège de Yalé

Conseil de discipline et d'éducation

Références réglementaires :

Titre IV Chapitre I Section I article 46

Le chef d'établissement, Le représentant des personnels d'éducation L'adjoint-gestionnaire

3 enseignants et 2 ATOSS : M. Terrat, Mme Garabédian, Mme Rolando, Mme Vama, M. Tara 3 représentants des parents, 2 représentants des élèves : Mme Tara, M. Néponron, M. Dremon, Mlle Newedou, Mlle Agouréré Le représentant de l'aire coutumière

Questions administratives Collège de Yalé

Conseil pédagogique Références réglementaires : Titre III Chapitre IV Article 29	
Pour information : il doit être composé d'un professeur principal par niveau, d'un professeur par discipline et d'un « CPE »	
Questions administratives Collège de Yalé	



PROCES VERBAL de la séance n° 1 du Conseil d'Administration du 21 avril 2016

II - Questions pédagogiques	
	Cadre réservé
	à l'autorité de
	contrôle

1- Validation du protocole EPS pour le DNB 2016

Explication est faite par Mme Garabédian, membre au CA et enseignante d'EPS.

2- Programme indicatif des projets, des voyages et des sorties

M. Le Principal présente le programme d'activités des élèves pour 2016. Il propose également afin de réduire les coûts et les temps de désorganisation liés aux sorties de concentrer les sorties sur 2 ou 3 journées à Nouméa pour tout le collège.

En lien avec le projet d'établissement actuel qui court jusqu'à la fin 2016...

En lien avec le projet éducatif calédonien...

En lien avec la réforme du collège...

3 axes

Socialisation et citoyenneté

Pédagogie permettant de progresser en lien avec les compétences du socle commun Elève acteur de son parcours d'orientation dans l'ambition

- + un volet culturel
 - Découverte et protection du Lagon
 - Projet Sciences interdisciplinaire
 - Sport et Santé au cœur de l'environnement local
 - Le journal scolaire
 - Le scrabble
 - Lecture en maternelle
 - Optimiser son orientation
 - Explorateurs de la tradition
 - Sur la trace des Anciens
 - Les Animots Valises
 - Contes d'ici
 - Livre mon ami
 - Les goûters philosophiques

Ces actions seront bientôt mises en ligne sur le site du collège avec l'ensemble des détails que Le Principal expose.

Demande faite aux enseignants de suivre un cadre, un document type :

Objectifs, estimation fonctionnement, indicateurs et évaluation de l'action entreprise Un dialogue dit de gestion avec le Vice-Rectorat va avoir lieu :

Analyse de situation et mise en perspectives

Un contrat d'objectif est en préparation :

Une focale sur 2 ou 3 points précis, essentiels sur lesquels on concentre tous les moyens d'établissement.

Rappel des missions liées aux IMP :

- 1- Lutte contre l'illettrisme et le renforcement des compétences de lecture
- 2- Permanence pédagogique et remédiation
- 3- Coordination des projets interdisciplinaires
- 4- Coordination des projets innovants
- 5- Référent pédagogique pour les ressources et les usages du numérique

Interventions:

M. Tara, après que le Principal ait présenté le projet du vendredi de 14h à 15h où l'aide aux devoirs et le temps éducatif récréatif remplacent les cours, se demande si, avec le mercredi libre pour les 6^e et les 5^e, cela ne fait pas un peu trop...

M. Le Principal répond :

L'élève progresse-t-il mieux avec plus d'heures d'enseignement traditionnel ?

L'élève peut-il être vigilent durant 8h de cours ?

A ces deux questions, la réponse est non.

Il faut mettre en place d'autres façons de travailler pour donner du sens à l'Ecole.

- M. Tolassy appuie cette remarque en notant que par le scrabble qu'il pratique avec les élèves, ceux-ci font du calcul mental par exemple.
- M. Dremon se demande si les élèves auront d'aussi bons résultats que l'an passé au DNB avec ce système.
- M. Le Principal explique que le résultat de l'an passé est une grande exception. M. Terrat confirme que la cohorte qui vient de réussir à hauteur de 100% au brevet était exceptionnelle.
- M. Dremon dit que s'il n'y a pas 100% au brevet en fin d'année, cela sera un échec.
- M. Le Principal sait qu'il n'y aura pas 100%, il rappelle les taux de réussite faibles des années précédentes et il insiste sur le point qui lui paraît très significatif, celui de l'augmentation des orientations vers les secondes professionnelles ou générales et technologiques. Il relève qu'à peine 5 élèves en moyenne, sur les 20 dernières années, étaient orientés en seconde générale et technologique, que la grande majorité d'entre eux partait en CAP, quand ils s'y rendaient.

Cependant, il a déjà entrepris un gros travail avec le professeur principal de 3^e pour motiver les jeunes pour l'examen comme pour l'orientation.



PROCES VERBAL de la séance n° 1

du Conseil d'Administration du 21 avril 2016

III- Questions financières	
	Cadre réservé
	à l'autorité de
	contrôle

1 - Compte financier

M. Le Principal cède la parole à Mme Drouet, Agent-comptable.

Mme Drouet présente le compte financier à l'appui de différentes pièces. M. Consigny analyse également quelques points :

Depuis 2013, la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable a modifié en profondeur la structure des budgets des établissements publics :

Le budget est organisé en services généraux qui regroupent :

- Le service AP (Activités Pédagogiques)
- Le service VE (Vie de l'Elève)
- Le service ALO (Administration et Logistique)

Et en services spéciaux :

Le service OPC : les opérations en capital sont enregistrées dans le service OPC (Opérations en Capital)

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

RECETTES = 3 455 431 F CFP

Les recettes sont réparties éventuellement en différents « domaines » qui permettent de regrouper les divers financements des projets pédagogiques.

Les activités pédagogiques générales sont financées par la Province, l'Etat et des ressources sur demande de subventions :

Focus:

Les voyages et sorties scolaires facultatifs font l'objet de co-financements comme certains projets spécifiques :

Comme pour le projet "BALEINES", le coût total de ce projet s'est élevé à 1 007 535 F CFP.

> les participations des familles :

projet Baleines: 99 000 F CFP

les dons du FSE :

opération tee-shirts: 66 200 F CFP

Les dons du GPE :

opération tee-shirts: 83 200 F CFP

Le collège, la Province, la commune et la fondation Vale NC ont permis par subventions la réalisation des différents budgets.

DEPENSES = 3 143 066 F CFP

Les dépenses sont, de la même façon, regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différentes actions et grands postes de dépenses :

Focus:

➤ CDI:

143 388 F CFP

(Abonnements-bibliographie-fond documentaire)

Les carnets de correspondance

0 F CFP

Les manuels scolaires

47 166 F CFP

Les crédits pédagogiques

451 371 F CFP

Le CDI: rationalisation et programmation pédagogique sur l'année du budget à prévoir.

Le collège a procédé à l'achat de manuels scolaires pour un ajustement de leur nombre en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves selon le niveau.

En effet, il a été nécessaire de réassortir les séries. Les nouveaux programmes qui vont venir impliquent dans le futur de fortes dépenses.

Les crédits pédagogiques sont en baisse depuis 2013 pour les raisons suivantes :

Le collège est bien doté en matériels informatiques, petits matériels d'équipement et en mobilier, ce qui explique la baisse des crédits pédagogiques.

Par ailleurs, 1 voyage scolaire a été financé par les familles, le foyer du collège et le collège, la Province, la Commune et la fondation Vale NC :

Le voyage « Baleines » : coût total du voyage 1 007 535 F CFP
Au mois de septembre 2015, les élèves de 6e se sont rendus à Prony pour des activités de découverte du lagon. Hébergés à l'hôtel Kanua Tera, ils ont pratiqué du catamaran pour observer au plus près les baleines. Tout le travail sur place a été préparé en classe au préalable et a donné lieu ensuite à la production d'un carnet de voyage.

D'autres sorties ont été organisées au cours de cette année 2015 :

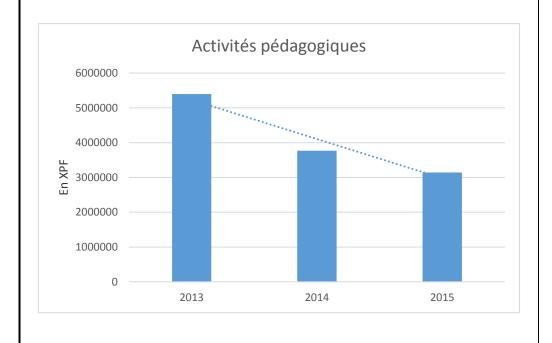
6ème: voyage "BALEINES",

5ème : Sortie au Centre Culturel TJIBAOU, Sortie avec l'OEIL à Touaourou,

4ème : Sortie au Théâtre de l'île

3ème : Sorties au Musée de la Nouvelle-Calédonie, aux Monuments aux morts, au Centre Culturel TJIBAOU (pour l'histoire des arts), Sortie avec l'OEIL à Touaourou,

Sortie Mine (MKM), Sortie au CIO.



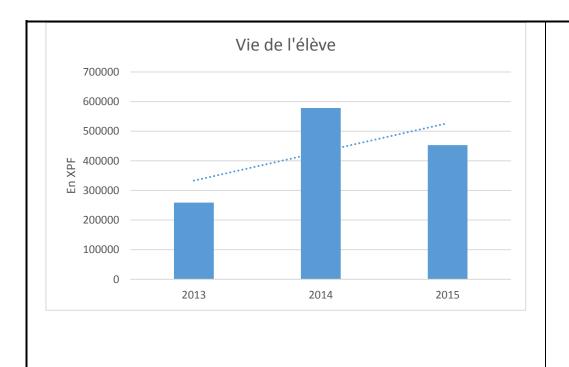
VIE DE L'ELEVE

Ce service regroupe les aides sociales.

RECETTES = 413 850 F CFP

DEPENSES = 452 850 F CFP

C'est par une demande des familles que l'on peut fournir une aide. Cela peut se faire par exemple pour les fournitures scolaires, lors d'un voyage qui nécessite un équipement spécial ou quand une famille ne peut payer une participation à un voyage.



ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

RECETTES = 8 853 850 F CFP

Ce service est financé par la dotation de fonctionnement de la Province sud. DEPENSES = 8 317 940 F CFP

Les dépenses sont, de la même façon, regroupées en « domaines » qui permettent de suivre le coût des différents postes de dépenses :

Focus:

> Electricité :

1 034 654 F CFP

Location logements

2 648 572 F CFP

Frais postaux et communications

413 049 F CFP

> Entretien et réparation

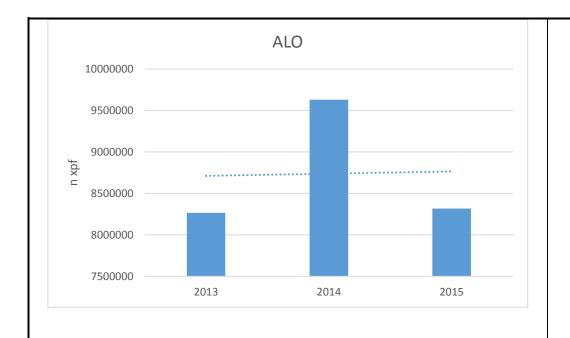
222 012 F CFP

Les dépenses du service ALO sont stables d'une année sur l'autre.

Le poste « électricité » est un poste de dépenses très élevé : il est abondé par une subvention bienvenue de la mairie.

Les logements sont ceux du Principal et de l'Adjointe Gestionnaire. Il est à noter que, dans le futur collège, des appartements de fonction seront prévus.

Le véhicule de service coûte cher dans le domaine « entretien et réparation » : révision et changement de pneumatiques.



OPERATIONS EN CAPITAL

RECETTES = 239 936 F CFP

DEPENSES = 239 936 F CFP

•

Acquisition de 4 ordinateurs portables destinés à la salle 4 (salle d'étude).

RESULTAT DE L'EXERCICE

EXECUTION DU BUDGET en F CFP

code			
du		montant net des	montant net
service	intitule du service	dépenses	des recettes

Première section fonctionnement

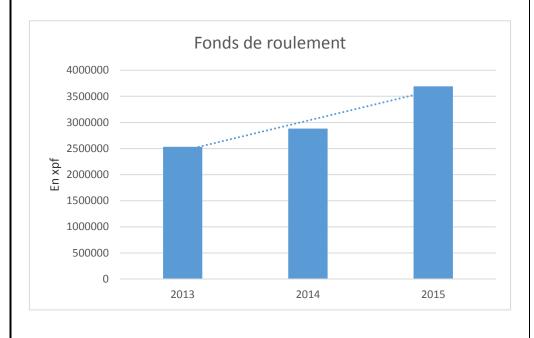
AP	Activité pédagogique	3 143 066	3 455 431
VE	Vie de l'élève	452 850	413 850
	Administration et		
ALO	logistique	8 317 940	8 853 850
	Total services généraux	11 913 856	12 723 131
	Total de la première		
	section	11 913 856	12 723 131
	Résultat	+ 809 275	

Deuxième section : opérations en capital

Opérations en capital	239 936	239 936
Total exécution budgétaire	12 153 792	12 963 067
Variation du fonds de roulement	+ 809 275	

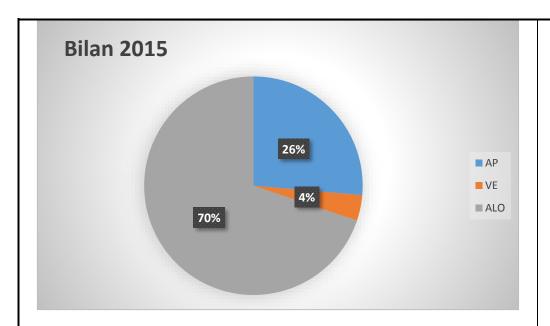
FONDS DISPONIBLES

Le fonds de roulement est d'un montant de 3 691 116 F CFP



CONCLUSION

Une gestion saine de l'établissement Un fonds de roulement qui peut être utilisé pour des opérations d'investissement.



Quelques questions sont posées par différents membres du CA :

- M. Dremon questionne sur le coût du projet baleines et l'intérêt pour les élèves.
- M. Le Principal explique tout l'intérêt de faire découvrir le lagon aux enfants car cela signifie leur faire prendre la mesure de leur territoire. Il insiste également sur le fait que beaucoup d'enfants n'ont pas accès à ce type d'activités car elles sont socialement et financièrement marquées. Cela devient le rôle de l'Ecole de s'attacher à ce que les jeunes puissent eux-aussi connaître le monde environnant. Le projet sport et santé s'inscrit également dans cette même lignée : faire du kayak ou du VTT dans le parc de la Rivière Bleue permet aux élèves de s'approprier leurs propres terres. Au-delà des activités, c'est un moyen aussi de montrer différents métiers qu'ils soient ceux de la protection de l'environnement ou ceux du tourisme.
- M. Dremon insiste sur le coût des projets, notamment celui des baleines.
- M. Le Principal reconnait le coût élevé du logement et de la restauration. Mme Rolando dit qu'il est possible de voir comment le réduire mais défend aussi un projet qui a tout son intérêt pédagogique.

Mme Bartan explique que le budget du CDI a été fixé à 160 000F et qu'elle n'a certes pas tout dépensé par souci de bonne gestion. M. Consigny souhaite voir ce budget augmenté mais veut aussi qu'une programmation des dépenses soit faite. Il précise qu'un collège dont la priorité est la maîtrise de la lecture doit dépenser de l'argent pour l'achat de livres...

Mme Garabedian demande quelle est la règle sur le fonds de roulement. Mme Drouet répond qu'il s'agit de garder 3 mois de fonctionnement et fait remarquer que le fonds de roulement atteint 1 an de fonctionnement.

M. Consigny enchaîne en indiquant que les dépenses pédagogiques n'ont pas été très fortes l'an passé, année de transition entre 2 principaux. Il souhaite que l'on puisse soutenir financièrement les nouveaux projets et ne pas se priver de ceux qui fonctionnent bien.

Adoptez-vous le compte financier 2015 présenté par l'Agent Comptable ?

Votants: 15 Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

DELIBERATION N°01/2016

Adoptez-vous l'affectation du résultat 2015 aux réserves de l'établissement ?

Votants: 15 Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

DELIBERATION N°02/2016

2 - DBM

Le Principal poursuit avec la décision budgétaire modificative soumise au vote, en commençant par les crédits globalisés pour un montant de 880 045 F CFP (280 045 F CFP de reliquat 2015 et 600 000 F CFP de subvention 2016).

La répartition s'est faite comme suit :

Au service AP

Carnets de correspondance : 100 000 F CFP
 Stages en entreprises : 250 000 F CFP
 Assurances CAFAT : 250 000 F CFP

Au service VE

- Fond Social Collégien : 380 045 F CFP

Il soumet également la répartition du reliquat de la dotation de fonctionnement 2015, d'un montant de 1 461 261 F CFP :

Au service AP

- Projet "BALEINE": 100 000 F CFP
- Projet "SCIENCE": 50 000 F CFP
- Projet "SPORT ET SANTE": 218 800 F CFP
- ORTHOPHONISTE: 60 000 F CFP
- Fourniture d'enseignement: 150 000 F CFP

Au service ALO

Logistique: 263 579 F CFP
Logement: 245 158 F CFP
Entretien et réparation: 373 724 F CFP

Pour finir, il soumet au vote la répartition du reliquat de subvention de la Province Sud EPS, d'un montant de 171 870 F CFP.

Au service OPC

- Equipement: 171 870 F CFP

Adoptez-vous la répartition présentée par le Principal ?	
Votants : 15	
Pour : 15	
Contre : 00	
Abstention: 00	
DELIBERATION N°03/2016	



PROCES VERBAL de la séance n° 1 du Conseil d'Administration du 21 avril 2016

IV- Questions diverses

GPE

Collège de Yaté

Yaté, le 18 avril 2016

Cadre réservé à l'autorité de contrôle

Questions diverses en vue du Conseil d'Administration du Collège de Yaté

en date du 21 avril 2016

1) SECURITE:

- Infirmerie : rôle de l'infirmière, ses actions au collège
- Procédure à suivre en cas d'accident au collège
- En cas d'entretien entre chef d'établissement et professeurs, surveillance des élèves ?

2) SURVEILLANCE:

- Rôle des surveillants durant les heures d'études
- Mettre sous surveillance les élèves qui sont en récréation les lundis et jeudis
- Fixer les entretiens du personnel de l'établissement en dehors des heures de cours
- Heures de colle : qui doit surveiller ?
- En cas d'absence de professeurs, pourquoi certains élèves vont en étude tandis que d'autres restent sans surveillance dans la cour

3) ADMINISTRATIF:

- Cours de musique: professeur ou pas ?
- Besoin d'un CPI
- Adresse postale du GPE au collège
- Demande autorisation des réunions GPE au collège
- Nouveau collège ?
- Règlement intérieur : le port des claquettes est autorisé par le principal alors que le règlement l'interdit
- Point de vue des professeurs concernant l'organisation actuelle

4) PEDAGOGIQUE:

- Bilan des permanences pédagogiques de 12h45 à 13h00
- Projet établissement 1^{er} et 2nd trimestre

5) SORTIES:

- Sortie NETCHA : quelle classe, quelle organisation, autorisation parentale
- Faire des demandes d'autorisation parentale avant toute sortie
- Tournée GPE et parents dans la classe de 3^{ème}

M. Le Principal aborde les questions une par une :

Il explique le rôle d'une infirmière et indique le bon travail de suivi qu'elle met en place. M. Terrat intervient dans le même sens.

- M. Dremon et Mme Tara se plaignent de son comportement lorsqu'elle renvoie les élèves en classe systématiquement et parlent des remontées de 3 parents.
- M. Le Principal s'étonne que les parents concernés ne soient pas venus à sa rencontre et propose cette rencontre avec l'infirmière.
- M. Le Principal explique ensuite la procédure en cas d'accident : déclaration faite par le collège et remise aux parents de l'enfant concerné.

Le point suivant sur les entretiens avec les enseignants : M. Le Principal rappelle qu'il s'agissait d'un mercredi matin exceptionnel où un incident en EPS et une coupure générale d'électricité ont perturbé toute la matinée. Il souligne que ce temps d'arrêt des cours ne devrait plus se reproduire. En effet, il fait remarquer à tous que, désormais, les réunions ont toutes lieu après les cours ; ce qui ne se faisait pas par le passé...

Puis, il explique le rôle d'accompagnement par les adjoints d'éducation pendant les études. M. Dremon et M. Néponron trouvent qu'il n'y a pas une vraie aide et que la vie scolaire ne fait pas bien travailler les élèves.

M. Le Principal répond qu'il n'est pas facile de faire travailler une classe entière en étude lorsque les élèves ont une journée bien chargée et qu'il demande alors aux surveillantes de s'organiser en petits groupes, certains au travail, d'autres sur des activités éducatives, d'autres encore sur un temps de pause.

Des parents ne trouvent pas ça normal que les élèves puissent rester dans la cour sur ces études et faire des bêtises.

M. Le Principal pense qu'un moment de repos n'est pas choquant, quant aux bêtises, il va demander à la vie scolaire d'être très vigilante.

Sur les heures de retenue : M. Le Principal explique l'organisation partagée entre la vie scolaire, les enseignants et lui-même pour la prise en charge des punis. Il est au travail avec les enseignants pour proposer un système plus efficace, juste et équitable. Une communication sera bien sûr faite en direction des élèves et des parents.

Les cours de musique : pas d'enseignant disponible. M. Dremon demande quelle est la compensation. M. Le Principal explique avoir récupéré les heures pour d'autres activités.

Besoin d'un CPE : M. Le Principal rappelle que ce n'est pas sa décision de supprimer le demi-poste de CPE et que cette décision peut être revue. Cependant, avec 100 élèves et avec les contraintes budgétaires, il y a peu de chance de récupérer ce poste.

M. Le Principal accorde ensuite l'usage de la boite postale du collège pour le GPE en attendant une attribution par l'OPT et accorde aussi l'usage des locaux pour les

réunions du GPE sur demande écrite à lui transmettre.

La question du nouveau collège ne peut être abordée car il n'y a pas de nouveau...

La question suivante sur le règlement intérieur et le port interdit des claquettes étonne M. Le Principal. Comment pourrait-il aller contre le règlement intérieur en autorisant ce qui est interdit ? En effet, le règlement n'interdit pas le port des claquettes...

M. Le Principal indique également que le règlement intérieur s'applique à tous y compris aux adultes. Il aurait fallu alors qu'il indique à certains adultes qu'ils contrevenaient au règlement en venant en claquettes...

La refonte du règlement intérieur est d'ailleurs un travail du CESC pour cette année scolaire.

Une discussion animée s'engage alors sur « l'ordre » dans le collège. Les points de vue sont très divergents. M. Dremon demande de visser les élèves, geste à l'appui. M. Le Principal refuse catégoriquement de rentrer dans le système de l'autorité brutale. M. Néponron, en réponse à une question du Principal sur l'ambiance au collège, est très critique. M. Le Principal réfute l'idée qu'il faille sanctionner fort les quelques élèves perturbateurs et du coup risquer le décrochage scolaire de ces élèves, voire des réactions plus violentes. M. Le Principal ne mettra pas, par exemple, un élève debout devant son bureau plusieurs heures sont prétexte de rétablir l'ordre. C'est une humiliation que l'on n'a pas le droit d'infliger aux élèves.

La discussion se poursuit et M. Terrat intervient alors pour regretter le ton virulent et le procès que certains parents se permettent de faire au collège et en particulier au Principal qui s'attache pourtant à répondre à toutes les questions.

M. Dremon indique qu'un CA est un lieu de discussion.

M. Le Principal précise que cette discussion doit avoir lieu bien sûr mais sûrement sous une autre forme...

Les questions suivantes sur l'organisation actuelle et le bilan à faire ne peuvent être réellement abordées car faire un bilan au bout de 2 mois n'a pas de sens. Il sera fait à mi-parcours et surtout en fin d'année. Précision est donnée par le Principal sur le caractère des nouveautés : elles touchent surtout l'emploi du temps des élèves, plus cohérent, plus équilibré.

Les heures d'aide aux devoirs existent toujours sous une autre forme, la permanence pédagogique de 13h et elles peuvent aussi avoir lieu sur les heures de fin de journée lorsque le professeur principal et le tuteur de la classe jugent cela nécessaire.

Les sorties du collège : lorsqu'elles ont lieu sur les abords très proches du collège et sont très courtes, M. Le Principal les autorise lui-même. Cependant certains parents souhaitant être prévenus même pour ces toutes petites sorties, M. Le Principal le fera. Il rappelle, face à ce type de question, qu'il ne transigera jamais sur les règles de sécurité.

Les parents du GPE demandent ensuite de pouvoir intervenir dans la classe de 3^e pour rétablir l'ordre. M. Le Principal explique qu'une action forte est mise en place, qu'elle va porter ses fruits, qu'elle est bien sûr pédagogique et éducative, qu'elle se fait avec la rencontre des parents concernés.

Mais il ne manquera pas faire appel au GPE si besoin.	
A 18h52, l'ordre du jour est épuisé. Personne ne demandant la parole, M. Le Princip lève la séance.	al